

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, 10 » 13 »
Trois mois, 5 » 7 » 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. L'abonnement doit être payé d'avance. Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le parti révolutionnaire de la Chambre des députés de Berlin vient de faire son coup d'État.

On sait qu'il y a quelques jours, les membres de ce qu'on appelle la faction progressiste se sont réunis afin de rédiger un projet d'adresse au roi. Dans les circonstances actuelles, en présence de l'antagonisme né des prétentions ambitieuses du parti démocratique, il fallait s'attendre à quelque chose qui sortirait évidemment du moule ordinaire où sont jetés les documents de ce genre. Nous étions loin de nous attendre aux violences que nous transmet la télégraphie. (La France)

Voici le projet d'adresse élaboré par les fractions libérales de la Chambre :

La Chambre des députés s'est réunie par ordre du roi. Elle était animée des sentiments de fidélité inaltérables pour le roi, et préoccupée uniquement de manifester de nouveau son attachement à la constitution. La session a été close avant que le budget de 1862 eût été légalement fixé.

Le budget pour 1863 a été retiré par le gouvernement. L'invitation faite par la Chambre de le présenter de nouveau en temps utile est restée sans résultat.

Depuis, les ministres appelés par le roi ont continué à diriger les affaires de l'État sans budget légal et contrairement à la constitution. Ils ont même, contrairement aux déclarations formelles de la Chambre des députés, décrété des dépenses que la Chambre avait rejetées.

Le premier des droits de la représentation du pays, — celui de voter les dépenses, — avait donc été atteint, et le pays, qui a vu avec le plus vif regret ses institutions constitutionnelles mises en question, s'est rangé du côté de ses députés. Une faible minorité seulement, appuyée par le ministère, a fait parvenir jusqu'aux degrés du trône de grossières diffamations contre les représentants de la nation, et essayé d'égarer son jugement sur les droits les plus simples de la constitution.

En même temps des abus de pouvoirs ont eu lieu. Des fonctionnaires publics fidèles à la constitution, des députés ont été l'objet de vexations. La presse a été opprimée.

On a essayé d'entraver l'exercice des droits civiques des citoyens n'appartenant pas à l'armée, par l'intervention des officiers supérieurs de la landwer. Le roi a déclaré que personne ne devait mettre en doute sa volonté de maintenir la constitution qu'il a jurée. Personne n'en doute, en effet ; mais Votre Majesté nous permettra de lui dire avec franchise : la constitution est dès à présent violée par les ministres.

L'article 99 n'existe plus de fait. — Nous sommes gouvernés sans budget, la session s'est ouverte sans qu'on ait l'espoir de voir se rétablir un état normal des finances, et l'armée s'organiser sur des bases légales.

Ce conflit regrettable menace de porter atteinte à la considération de la Prusse à l'étranger. La Prusse ne saurait recouvrer sa légitime influence en Allemagne que par le rétablissement d'un état de choses constitutionnel.

Nous espérons que la sagesse du roi saura distinguer entre la voix légale des députés et les conseils des hommes qui couvrent du nom

du roi leurs intérêts de parti. Comme représentants du pays, nous devons déclarer solennellement que la paix à l'intérieur et la force à l'extérieur ne sont possibles que par le retour à une situation constitutionnelle. — Havas.

Les lettres de Constantinople, du 14 janvier, portent que l'Angleterre avait obtenu de Saïd-Pacha l'autorisation de prolonger le railway du Caire à Kenneck, et de là à l'ancien port de Bérénice sur la mer Rouge. L'Angleterre sollicite de la Turquie l'autorisation de faire de nouvelles études pour le railway de la vallée de l'Euphrate jusqu'à Bagdad. Moyennant ces concessions, le cabinet de Saint-James cessera toute opposition au canal de Suez. L'affaire est considérée comme arrangée.

Le Sultan a fait permuter le ministre des finances Nèvres avec le prince égyptien Mustapha, ministre de l'instruction publique. Hussein-Pacha est chargé de la réorganisation de l'armée.

Les lettres de Constantinople du 17, portent que Dervisch-Pacha a reçu l'ordre de prendre ses quartiers d'hivers à Scutari ; c'est pour cela que la construction des blokaus turcs, dans le Monténégro, a été retardée jusqu'au printemps. — Havas.

Les correspondances d'Athènes, du 15, annoncent que des détachements de troupes ont été envoyés à la poursuite des brigands. Il y a eu une panique dans la capitale. Le gouvernement a pris une attitude énergique et a rétabli l'ordre. Il enrôle des anciens soldats.

Les nouvelles d'Athènes, du 17, sont meilleures au point de vue de l'ordre et de la tran-

quillité du pays. Le brigandage diminue dans les provinces. On parle de l'institution de conseils de guerre et de l'établissement de l'état de siège pour détruire complètement ce fléau. — M. Elliot a pris des dispositions pour prolonger son séjour en Grèce. — La vérification des élections est terminée. — Havas.

D'après la Gazette de la Croix, le cabinet de Saint-Petersbourg protesterait contre la candidature du duc de Cobourg, en faisant observer que ce dernier, en sa qualité d'oncle du prince Alfred, est au moins aussi près de la famille royale d'Angleterre que le duc de Leuchtenberg l'est de la famille impériale de Russie.

Le journal Notre Temps, de St-Petersbourg, constate que d'énormes fraudes, commises à l'aide de falsifications systématiques et audacieuses dans les registres de comptabilité, viennent d'être découvertes dans l'administration du chemin de fer de Moscou à Novogorod. Une enquête a été ouverte sur ce fait. — Havas.

Nous lisons dans le Movimento de Gènes : Voici l'adresse du général Garibaldi à la presse libérale française.

« Rentré dans la solitude, je pensais me renfermer dans le silence, jusqu'à ce que l'heure de m'éveiller soit de nouveau venue. Mais comment me résoudre à dormir quand les hommes de la liberté veillent, quand leur voix sympathique et bienfaisante répétée par les échos sauvages de cette île est parvenue jusqu'à mon lit ? Comment ne pas se sentir touché d'une sainte reconnaissance pour ces

PEUILLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

IX.

ABANDON.

Durant une heure environ, les choses allèrent aussi bien qu'elles pouvaient aller.

Tiré par toutes les embarcations réunies, le radeau les entraîna bien quelque peu à la dérive ; mais le jusant portait à cette heure au large, et cet obstacle deviendrait un avantage à la marée montante.

L'ouragan, d'ailleurs, commençait à se calmer, le vent tombait, une simple houle ne tarda pas à succéder au tumulte des flots.

Si l'on n'avancait pas de beaucoup, du moins l'on avançait.

La terre enfin n'était qu'à douze lieues tout au plus ; avec quelques efforts, on était certain d'y mener le radeau.

Ceux qui le montaient n'ignoraient rien de tout cela. On leur avait fait de telles promesses, d'ailleurs, on leur avait fait de tels serments !

Il y eut donc parmi ces malheureux quelques heures d'espoir. Ils se calmèrent comme la tempête ; immobiles et recueillis, ils regardèrent devant eux.

La chaloupe parvint à rejoindre enfin la petite flottille remorqueuse et longea durant quelques minutes le premier canot.

— Prenez-moi quelques hommes !... cria le lieutenant Espiau. Vous avez de la place encore, vous autres, et beaucoup.

C'était vrai. À l'exception de la chaloupe, à bord de laquelle on avait eu le dévouement d'embarquer en surplus tous les hommes primitivement abandonnés sur la frégate, toutes les autres embarcations étaient loin d'avoir leur charge, et si l'on avait eu quelque charité, quelque justice, le radeau lui-même eût pu être considérablement allégé.

On refusa néanmoins le lieutenant Espiau.

— Je vous en supplie !... reprit-il avec une indignation contenue. Regardez donc cette chaloupe. Elle est délabrée, démunie d'avirons, mal voilée ; elle fait eau de toutes parts, elle est évidemment surchargée... Si l'on nous laisse ainsi, nous coulerons...

La réponse se perdit dans l'air ; mais elle fut évidemment un nouveau refus, car la chaloupe passa outre et mit le cap sur la seconde embarcation.

Durant ce temps-là, André et moi nous nous étions entièrement occupés du nègre Boule-de-Neige, que nous parvîmes à rappeler à la vie.

Le premier mot du pauvre Africain, fut celui-ci : — Torellas !

Puis, reprenant peu à peu ses forces, il répéta ce nom en lui adjoignant des épithètes dictées par une recrudescence de terreur et de colère.

— Brigand !... scélérat !... assassin, assassin !...

Devenant enfin plus précis :

— Lui avoir voulu assassiner pauvre noir !... dit-il.

Cette fois je me récriai :

— T'assassiner, toi... Torellas... Mais dans quel but ?

André Lambert n'écoutait plus ; il venait d'apercevoir la petite yole qui contenait la famille d'Espaville et que les autres embarcations lui avaient jusqu'alors cachée.

Boule-de-Neige paraissait se recueillir.

— Pourquoi donc le marquis de Torellas voulait-il t'assassiner ? répétai-je.

— Moi avoir entendu lui... c'était dans cabine à maître, lui croire pas être entendu et pas vouloir...

— Il était donc seul ?

— Non... un autre aussi... un soldat...

Et l'Africain posa deux doigts horizontalement sur son bras noir, sans doute pour indiquer que ce soldat était un sous-officier.

— Assassin aussi !... reprit-il ensuite à voix basse !... Assassin aussi, celui-là !... Dire à Torellas : Si moi aller sur radeau avec capitaine Lambert, si capitaine Lambert plus reparaitre, marché tient-il toujours ?

Aussitôt que le nom de Lambert avait été prononcé, j'avais bondi, puis juré.

— Qu'y a-t-il ? fit André qui se retourna.

— Ecoutez... mon capitaine... ça vous regarde !

L'interrogatoire circonstancié que subit alors Boule-de-Neige pourrait se résumer ainsi :

Le marquis de Torellas avait répondu affirmativement à l'assassin. Celui-ci avait déclaré que sur le radeau il trouverait bien le moyen de gagner la prime convenue, et que le capitaine Lambert pouvait être considéré dès à présent, comme un homme mort.

Boule-de-Neige, caché non loin de là et qui s'était tenu coi jusqu'alors, avait fait un mouvement par lequel il s'était trahi.

Aussitôt aperçu, il avait été frappé violemment à la tête.

représentants d'une grande nation qui pèse de toute son influence sur l'Europe, et qui peut par un mouvement imprévu, comme elle l'a déjà fait une fois, renverser dans la poudre l'insolent édifice du despotisme ? Le noble et généreux doyen de la science peut vraiment s'enorgueillir de votre approbation. Vos paroles sont plus qu'un éloge de la guérison qu'il a apportée à un pauvre blessé, elles sont la gloire de l'humanité. Je vous rends grâce, ô nobles apôtres du progrès, je suis fier de votre sollicitude fraternelle, et je le serai encore plus en combattant dans vos rangs pour la sainte cause à laquelle vous avez consacré votre vie.

» Votre affectionné,
» Caprera, 10 janvier. »

G. GARIBALDI.

On mande de Rome :

Un manifeste du comité national déclare qu'il n'y a pas eu de changement dans sa ligne de conduite et qu'il ne reconnaît pas d'autre autorité que celle du gouvernement du roi. Le même comité ouvre une souscription en faveur des victimes du brigandage. La caisse des dépôts a dû suspendre ses paiements pendant quelques jours. Elle a contracté un emprunt de 30,000 écus auprès de la Banque pour pouvoir les reprendre. — Havas.

On écrit de Londres le 21 janvier au *Moniteur* :

Le naufrage du *Monitor* a causé une profonde impression aux Etats-Unis. Outre les considérations générales qu'on peut en tirer sur les questions maritimes en général, l'attaque de Mobile, de Charleston, etc., devient impraticable, s'il est impossible de se servir contre ces ports de bâtiments cuirassés de cet échantillon. Et le désastre du *Monitor* semble indiquer qu'il est plus que périlleux de faire affronter à ces navires les dangers maritimes pour arriver jusque-là.

On a reçu les nouvelles suivantes de New-York :

Les fédéraux se sont rembarqués à Wicksburg. Ils ont descendu la rivière Sazoo avec le projet d'attaquer Wicksburg par un autre point.

Le président Jefferson Davis est retourné à Richmond. Il a prononcé un discours dans lequel il exprime l'espoir que le but des sécessionnistes ne tardera pas à être atteint.

Dans une adresse à la législature du Mississippi, le président Davis dit que Wicksburg et le port d'Hudson, sont maintenant les points les plus importants à défendre. Le Sud attend d'être reconnu, mais il ne doit pas compter sur les nations étrangères. L'Angleterre a refusé de se joindre à toute démarche ayant pour objet une médiation ou la reconnaissance du Sud. La France a fait une démarche fa-

vorable au Sud, et quand elle tendra une main amicale, le Sud sera prêt à la prendre.

Le gouvernement du Kentucky a publié un manifeste contre la proclamation de M. Lincoln, relative à l'émancipation des esclaves.

A Washington, le sénateur Sanlbourg a blâmé la politique de M. Lincoln et demandé une amnistie et la convocation d'une convention nationale.

Le bruit courait, le 10, à New-York, que les confédérés s'étaient emparés de Springfield, dans le Missouri.

Le ministre des finances, M. Chase, était arrivé à New-York. On s'attendait à un emprunt de 50 millions de dollars.

La première de ces nouvelles a été confirmée, la seconde est sans fondement.

On dit que le général Burnside a donné sa démission.

Le congrès a voté des remerciements au général Butler.

Le navire l'*Anglo-Saxon*, a apporté les nouvelles suivantes datées de New-York, 12 janvier.

Les confédérés se sont emparés de Galveston (Texas).

Cinq steamers confédérés ayant des soldats à bord et protégés par des balles de coton, ont attaqué les canonnières fédérales. L'une de ces canonnières l'*Harriet-Lane*, est tombée au pouvoir des confédérés après avoir eu tous ses officiers et presque tout son équipage tués. Les fédéraux ont fait sauter leur bâtiment amiral. Un autre de leurs navires a sauté, par accident. Le restant de la flotte s'est échappé. Les troupes sont retournées à la Nouvelle-Orléans. On croit que les confédérés enverront l'*Harriet Lane* croiser dans le golfe. Ce navire est fortement armé.

La défaite des fédéraux à Wicksburg a été complète. Elle est officiellement constatée. — Havas.

On nous écrit de Londres, le 20, que le gouvernement est préoccupé des dernières nouvelles qu'il a reçues de l'Inde. Il paraît que des troubles ont éclaté dans le Radjpootana, et qu'une armée nombreuse a été mise à la disposition de l'agent politique de la Grande-Bretagne dans ce pays.

On sait que le Radjpootana, situé dans la péninsule de Calcutta, est le siège d'une confédération de principautés hindoues, dont les chefs et le peuple font partie de la plus haute caste. Autrefois, ce pays était le centre de troubles continuellement inquiétants pour la puissance britannique dans l'Inde.

Par un traitement libéral et intelligent, ces populations étaient devenues des alliés fidèles et loyaux, et, comme on ne donne pas l'explication des causes du mouvement actuel, les nouvelles de l'Inde ont jeté la plus vive inquiétude. (La France).

Le *Moniteur* expose dans son bulletin les raisons qui avaient amené le gouvernement de l'Empereur à demander au vice-roi d'Égypte « la cession momentanée » d'un corps de nègres destiné à tenir garnison à la Vera-Cruz. La feuille officielle rappelle avec un grand à-propos, aux journaux de Londres qui se récrient contre cette demande, que l'Angleterre a fait bien plus que nous, en recrutant des soldats égyptiens durant la guerre des Indes; elle aurait pu leur opposer encore l'étrange trafic pratiqué par les autorités anglaises, dans la Hesse-Electorale, lors de la première guerre de la Grande-Bretagne contre l'Amérique. Ces autorités ne se faisaient pas céder par un prince, des nègres destinés à occuper paisiblement une ville, mais des blancs allemands payés tant par tête, et envoyés sur des champs de bataille d'où l'on savait qu'ils ne devaient plus revenir.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur a fait en personne, le dimanche 25 janvier, à une heure, dans la grande salle du palais du Louvre, la distribution des récompenses accordées aux exposants français qui se sont signalés par leur mérite à la dernière exposition de Londres.

Dès 11 heures du matin les places du Carrousel et de Napoléon III du Louvre prenaient une grande animation.

Au même moment les sergents de ville et la garde de Paris organisaient sur les deux places, rue de Rivoli, cour du Louvre de Louis IX et sur les quais le service d'ordre pour la cérémonie. Une large bande de terrain allant de l'arc du Carrousel au pavillon Denon était sablée et bordée d'une double haie de sergents de ville et de gardes de Paris, pour le passage du cortège impérial.

L'entrée du pavillon Denon était dressée la marquise qui avait servi pour l'ouverture des Chambres.

A onze heures et demie de longues files d'équipages arrivaient chacun à la porte qui était indiquée sur les cartes d'admission. On entraînait simultanément par le pavillon Denon et l'escalier dit de Henri II, sous le pavillon de l'horloge du Louvre de Louis IX.

A midi et demi le coup d'œil de la salle des États était magnifique. Le trône impérial était adossé comme d'usage à la grande galerie de tableaux.

A une heure, ainsi qu'on l'avait annoncé, l'Empereur est sorti de la cour des Tuileries pour se rendre à la salle des États où il a été accueilli par des acclamations enthousiastes, ainsi que l'Impératrice et le Prince Impérial qui ont assisté également à l'une des cérémonies qui touchent de plus près aux intérêts de notre industrie et à la richesse de la France.

Après que Leurs Majestés ont eu pris place

et que l'émotion de l'assistance a été calmée, S. A. I. le prince Napoléon a adressé un discours à l'Empereur.

Après ce discours, qui a été très-favorablement accueilli par l'assistance, l'Empereur a pris à son tour la parole.

— Il est mort, en 1862, quatre cardinaux, six archevêques, 19 évêques, 7 vicaires-généraux, 7 chanoines et environ 150 curés.

— On annonce pour jeudi prochain, au soir, la réunion d'un meeting en faveur de l'émancipation des esclaves en Amérique, dans la salle St-Georges à Bradford, sous la présidence de M. W. E. Forster.

— L'expérience de la tunique insubmersible a eu lieu dimanche à Marseille, à l'avant-port de la Joliette, et a parfaitement réussi.

Malgré un mistral très-violent, des milliers de spectateurs s'étaient réunis pour assister à cette curieuse expérience. Cinq personnes avaient revêtu la tunique insubmersible, laquelle se met comme un paletot ordinaire. Deux ne savaient pas nager, ce qui ne les empêcha pas d'entrer dans l'eau avec leurs camarades. L'un de ces individus portait un drapeau tricolore à son chapeau et déployait un grand parasol. Sans la température peu bien-faisante, on aurait cru qu'il s'agissait d'une promenade d'agrément. Un des hommes flottants s'imagina ensuite de prendre son repas sur une table en liège.

Les qualités de ce vêtement sont désormais des faits acquis. Non-seulement il se recommande, mais il s'impose aux établissements de bains, aux marins et aux voyageurs. Ajoutons qu'il est peu coûteux et qu'il ne gêne en aucune façon la liberté des mouvements. MM. Vergniais et Robert Dodeur, inventeur de l'*insubmersible*, renouvelleront bientôt cette expérience à Paris, et l'on verra quatre personnes descendre la Seine de Bercy à Grenelle, faisant une partie de dominos sur une table fixée devant eux.

Chronique Locale.

Le *Fils de Giboyer* a fait hier soir sa première apparition sur notre théâtre. Comme on devait s'y attendre, la salle était comble.

L'attitude du public a été indécise au premier acte; un mouvement inaccoutumé indiquait que deux camps se formaient. Déjà on parlait de lapage; mais il n'en a rien été, le calme est revenu et les applaudissements ont seuls retenti aux actes suivants.

Mais tous ces applaudissements étaient, croyons-nous, un témoignage rendu au mérite de chacun des acteurs qui ont rempli leurs rôles avec un talent remarquable, plutôt qu'une adhésion à l'esprit de cette pièce.

Il y aura ce soir une seconde représentation.

De quelle façon ? avec quoi ? le nègre ne s'en souvenait plus, il s'était évanoui sur le coup, mais il en portait au front la marque sanglante.

Il était revenu à lui dans la cabine, dont la porte était refermée.

Un grand bruit se faisait alors sur le pont du navire; il avait longtemps appelé sans être entendu.

Le Limousin, qui descendait par ordre de Jacques Fauque, avait enfin ouvert à Boule-de-Neige, qui s'était précipité sur le pont, mais trop tard; les embarcations étaient déjà passées.

Et le pauvre noir savait, sentait, voyait à l'horizon sa chère patrie.

On sait le reste.

— Qu'en dites-vous?... demandai-je en me croisant les bras à André Lambert.

— Que je meure s'il le faut, répondit indifféremment le jeune homme. Mais que Dieu la sauve.

Et ses regards se reportaient vers la yole.

Je n'exprimai ma pensée que par un geste, maintenant encore je ne pourrais la définir autrement.

Puis me retournant vers Boule-de-Neige.

— Comment s'appelle l'homme à qui Torellas a promis le prix du sang ?

— Sais pas nom à lui...

— Mais tu le reconnaîtrais ?...

— Oui... si lui devant moi...

— Il doit être ici... regarde...

En ce moment, il se faisait une ondulation dans les têtes pressées sur le radeau.

— Voilà ! s'écria tout à coup Boule-de-Neige avec le courage de sa révélation; voilà l'assassin !

Et du doigt il montrait Diégos.

L'Espagnol fit un geste de colère et de menace au nègre, qui continuait à l'indiquer du doigt, puis il se perdit dans la foule.

Mais déjà je l'avais fait remarquer à André Lambert, en lui disant :

— Je veillerai sur vous jour et nuit... Mais de votre côté, du moins, garde à vous !... mon capitaine... voici l'ennemi !

— Sois tranquille, répliqua le jeune homme avec un serrement de main expressif, nous sommes deux contre un !...

— Nous sommes trois, se récria bravement le pauvre Boule-de-Neige.

— Bravo !... conclus-je joyeusement. Accepté !... c'est d'autant moins de refus qu'il n'y a plus maintenant ni grade ni couleur... Tous les hommes sont ici des hommes.

Et les mains noires furent étreintes par les mains blanches.

Le brave Africain était enchanté.

— Moi pas aimer Diégos !... dit-il encore... Moi pas non plus aimer Torellas... mais pardonner à tous, si revoir patrie. Oh ! patrie... patrie...

Et, se laissant glisser sur ses genoux, il restait désormais immobile, les regards à l'horizon, la main précisément sur l'extrémité de la remorque par laquelle seulement le radeau pouvait être encore traîné vers la terre d'Afrique.

A l'autre bout de ce câble, les trois grands canots ramaient toujours avec énergie.

La chaloupe continuait de gagner du terrain, mais néanmoins retombait toujours sous le vent, parce que ses voiles orientaient fort mal, et que les courants drossaient.

En s'approchant du troisième canot, sans doute afin de renouveler sa prière, elle faillit l'aborder.

C'était une très-faible embarcation; de plus, la veille au soir, elle avait eu un bordage enfoncé par l'une des pièces transversales du radeau, et fort mal réparée d'ailleurs par une large plaque de plomb, elle s'en était trouvée singulièrement alourdie.

L'enseigne de vaisseau Mandet, qui commandait ce

canot, s'effraya à l'approche de la chaloupe, et pour éviter un choc funeste, il largua la remorque qui le tenait au canot major.

— Capitaine, avait-il crié préalablement à M. de Chaumareys, reprenez votre tourline.

— Oui, mon ami, avait répondu le commandant. Ces mots furent entendus du radeau, d'où s'éleva un premier cri de détresse.

Par malheur, ils étaient également arrivés au troisième canot remorqueur, qui les prit sans doute pour un ordre général, et qui lâcha également sa tourline.

A ce second abandon, un cri s'éleva du radeau, mais déjà c'était un cri de colère.

Il y eut un écho dans la chaloupe, où se trouvaient soixante soldats armés. Leurs fusils s'abaissèrent immédiatement, prêts à faire feu sur les deux embarcations qui venaient de larguer leur amarre. Une folle terreur s'empara des hommes qui les montaient, toutes les têtes disparurent comme par enchantement, mais les rames s'agitèrent avec une sorte de frénésie, et les déserteurs s'éloignèrent aussitôt à toutes voiles.

(La suite au prochain numéro.)

fabriquer, sous la surveillance d'une commission spéciale, des chocolats alimentaires et médicamenteux dont la vente se fait exclusivement dans les pharmacies.

Ces chocolats, soumis à l'examen de jurys spéciaux, ont été de leur part l'objet d'une attention particulière et ont mérité des récompenses aux expositions régionale de Rouen 1859, et nationale de Nantes 1861.

Le chocolat hygiénique des pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, aliment sain par excellence, est préparé dans des conditions de pureté irréprochable.

Pour prévenir toute contrefaçon, le con-

sommateur devra s'assurer que l'étiquette a pour titre: *Chocolat hygiénique des pharmaciens de la Seine-Inférieure et de l'Eure.*

Marché de Saumur du 24 Janvier.

Froment (hec. 77 k.) 49 82	Boile de lin. 65 —
2 ^e qualité, de 74 k. 49 03	Paille hors barrière 28 —
Seigle 42 —	Foin 62 70
Orge 42 —	Luzerne (les 750 k.) 58 50
Avoine (entrée) 9 —	Graine de trèfle. 52 —
Fèves 43 —	— deluzerne. 50 —
Pois blancs 20 —	— de colza. —
— rouges 46 —	— de lin —
Cire jaune (50 kil.) 160 —	Amandes en coque (l'hectolitre). —
Huile de noix ordin. 60 —	— de chenevis. 64 —
— de chenevis. 64 —	— cassées (50 k.) 65 —

COURS DES VINS (4).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1862. 1 ^{re} qualité	» a »
Id. 2 ^e id.	» a »
Ordin., envir. de Saumur, 1862, 1 ^{re} id.	80 à 95
Id. 2 ^e id.	» a »
Saint-léger et environs 1862 1 ^{re} id.	90 à »
Id. 2 ^e id.	75 à »
Le Puy-N.-D. et environs, 1862, 1 ^{re} id.	85 à »
Id. 2 ^e id.	80 à »
La Vienne, 1862.	60 à 70
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1862.	100 à 115
Champigny, 1862. 1 ^{re} qualité	130 à »
Id. 2 ^e id.	120 à 140
Varrains, 1862.	90 à 120

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Bourgueil, 1862. 1 ^{re} qualité	130 à 140
Id. 2 ^e id.	140 à 120
Restigny 1862.	90 à 100
Chinon, 1862. 1 ^{re} id.	95 à »
Id. 2 ^e id.	80 à »

BOURSE DU 24 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 90.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 93 60

BOURSE DU 25 JANVIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 90.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 60

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DUBOIS.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Saumur, le 26 janvier 1863, le sieur Adolphe Dubois, ancien boulanger, demeurant à Saumur, petite rue Saint-Nicolas, n° 5, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Armand Gratien, a été nommé juge-commissaire, et M. Cormery, agent d'affaires, demeurant à Saumur, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du tribunal, Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONJOUR.

Les créanciers de la faillite du sieur Bonjour, chapelier à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de 20 jours, à M. Fayet, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du Conseil du Tribunal de commerce, le mardi 24 février 1863, à midi.

Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COLMANT ET C^{ie}.

Avis aux créanciers.

La vérification des créances de la faillite de la Société alimentaire de Saumur, sous la raison sociale Colmant et C^{ie}, annoncée pour le mardi 27 courant, n'aura pas lieu ce jour-là. — Les créanciers sont priés d'attendre, pour produire, un nouvel avis.

Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON.

(49)

A VENDRE

UN TERRAIN, près la gare, contenant 2,480 mètres, dont une petite partie en boire, 77 mètres de façade sur la route du Mans. S'adresser rue Royale, 31. (50)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

UNE MAISON

Située quai de Limoges, composée d'une boutique, trois chambres, grenier et cave. S'adresser à M. Voisin, couvreur, rue du Portail-Louis. (51)

MAISONS A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, Avec PETITS JARDINS, rue St-Lazare et sur le Champ-de-Foire. S'adresser à MM. Sergé et Saulnier. (52)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CAVE, située à Saint-Florent, anciennement occupée par M. Boutin, ex-marchand de vin.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une autre CAVE, à Saint-Florent, actuellement occupée par M. Leffé-Brazier.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, marchand de bois, à Saint-Florent.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD,

Le dimanche 1^{er} février 1863, à midi,

DEUX TERRAINS propres à bâtir, situés à Saumur, route de Rouen, près la gare, joignant M. Charrier et M. Boutin,

Et vingt-deux ares de TERRE LABOURABLE, situés commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Le tout appartenant à MM. Boutin et à M^{me} Pondard.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e CLOUARD. (38)

Etude de M^e HERVÉ, notaire à Bourgueil.

VENTE

Après décès,

DE MARCHANDISES

Provenant de la succession de M. DOVALLE, marchand épicer à Bourgueil.

Cette vente se fera par le ministère de M^e HERVÉ, notaire à Bourgueil, le DIMANCHE 1^{er} FÉVRIER 1863, et jours suivants.

ON VENDRA :

ÉPICERIE.	MERCERIE.
Sucre.	Galons.
Savon.	Aiguilles.
Chandelles.	Cotons.
Cire blanche et jaune.	Tricots.
Café.	Brosserie.
Poivre.	Soieries.
Amidon.	
Riz.	
Huiles.	
2,000 litres de vinaigre.	
Eaux-de-vie.	
Fruits secs.	
Fil.	
Epingles.	
Rubans.	
Lainages.	
Boutons.	
Peignes.	

ARTICLES DE CHANDELLERIE.

Sept cents moules en étain, avec leurs tables, pour fabriquer la chandelle; Chaudières en cuivre rouge; Cylindres pour tirer la chandelle, à la vapeur; Tout un matériel pour le travail de la cire, comprenant tables, broches, bassines, etc.

MOBILIER.

Lits, couettes, matelas, draps, serviettes, essuie-mains, tables, chaises, armoire, buffet, pendules, linge, chandeliers, batterie de cuisine; mobilier du magasin: balances, comptoir, rayons, etc.; Un très-bon cheval et deux carrioles. On paiera comptant, plus 5 0/0. (54)

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. »

Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats: 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est refermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

PLACEMENT

FONCIER DE PREMIER ORDRE

SURETÉ COMPLÈTE DU CAPITAL

FACILITÉ DE RÉALISATION

BÉNÉFICE CONSIDÉRABLE

La COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE émet 37,600 actions de 500 fr., pour libérer entièrement ses magnifiques propriétés et pour construire, sur les

20,000 mètres de terrains qu'elle possède près de la Bastille, un VASTE HÔTEL de 500 chambres à 2 fr. par jour et des MAISONS à chambres et logements de 2 ET 3 FR. PAR SEMAINE.

La Société a fait construire et possède dans les quartiers les plus peuplés de Paris:

1^o La MAGNIFIQUE Maison Frascati, située boulevard Montmartre et rue Richelieu;

2^o 33 Maisons entre les gares de Lyon, d'Orléans et de Vincennes.

D'après les plans et devis mis à la disposition de tous, on peut, à la fin de la première série d'opérations, partager plus de Trente pour cent tout en réservant cinq millions pour augmenter le fonds social.

On comprend alors la plus-value considérable que peuvent atteindre les actions. Celles de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE PARIS sont à plus de cent trente pour cent de prime.

L'intérêt de 5 0/0 alloué par les Statuts est payé aux actionnaires les 15 mai et 15 novembre de chaque année.

On souscrit, en payant 25 fr. et 25 fr. de mois en mois:

A Paris, chez MM. ARCHAMBAULT, CHANTROT ET C^e, banquiers, 4, rue de la Vrillière;

Et à Saumur, chez M^{rs} V. De Fos-Letheulle et fils, banquiers, où l'on trouve tous les renseignements. (46)

AVEC L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT.

Nouvel emprunt d'Autriche de l'année 1860.

Remboursable par des gains-primés de fr. 750,000 — 125,000 — 62,500 — 50,000 — etc., etc. Le moindre gain est de fr. 1,500.

Une action coûte fr. 40. — demi-action fr. 20. — quart d'action fr. 10. Pour fr. 100 on recevra 2 3/4 actions et pour fr. 200 on recevra six actions.

Chaque action porte le chiffre d'une série et aussi celui d'un numéro.

Le paiement des mises peut être adressé aux soussignés, en timbres de poste, jusqu'à la concurrence de fr. 40. — au-dessus, en mandats sur Paris ou toute autre ville de commerce, en billets de banque par lettre chargée, ou aussi nous autoriser à faire traite à vue.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage. S'adresser directement aux receveurs-généraux.

MAURICE STIEBEL Fils, banquiers, Francfort-s.-M.

P.-S. Listes et renseignements gratuits, pour tous emprunts autorisés des gouvernements.

On peut aussi prendre connaissance du prospectus de l'emprunt ci-dessus, au bureau de cette feuille.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,